



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2018 -26		
Commission territoriale Ouest du 24 mai 2018 Présidence : David Bécu	<b>Objet</b> : Plan de gestion de la RNR des étangs de Belval-en-Argonne (51)	<b>Vote : favorable sous conditions</b>

### Contexte

La réserve naturelle régionale (RNR) des étangs de Belval-en-Argonne est située dans le sud-est du département de la Marne, non loin de la limite avec la Meuse. Elle a été classée RNR en 2012 après avis favorable du CSRPN. D'une surface de 204 ha, cette réserve comprend un réseau de quatre étangs avec une mosaïque d'habitats de milieux humides : herbiers aquatiques, végétation littorale, roselières, magnocariçaies, saulaies ou encore boisements humides. La RNR présente une grande diversité floristique avec 369 espèces connues dont 9 espèces patrimoniales figurant sur la liste rouge de Champagne-Ardenne. L'écosystème d'étang, avec plus de 40 % de surface en eau libre, permet d'accueillir un grand nombre d'oiseaux qui y trouvent refuge pour se reproduire, se nourrir, se reposer ou hiverner. La Loche d'étang est également présente sur le site. La RNR est confrontée à une dynamique d'embroussaillage de la roselière à Roseau commun, habitat de grand intérêt avifaunistique, progressivement colonisée par une Saulaie à Saule cendré qui occupe aujourd'hui 11 % de la surface du site.

Un premier plan de gestion (PDG) a été rédigé et mis en œuvre sur la période allant de 2012 à 2016. Celui-ci a été évalué en 2017. Le PDG 2019-2028 vise les enjeux de conservation suivants :

- I. Maintenir et/ou favoriser la diversité et les effectifs d'oiseaux paludicoles et des oiseaux d'eau nicheurs
- II. Maintenir les conditions favorables à l'accueil des oiseaux migrateurs et hivernants
- III. Améliorer la diversité et le recouvrement des herbiers aquatiques et rivulaires
- IV. Améliorer la naturalité des boisements
- V. Maintenir les populations de Loche d'étang

Le PDG a également comme objectifs de développer l'accueil de tout public sur la réserve, de participer au développement d'un tourisme vert sur le territoire et de favoriser l'appropriation de la réserve.

### Question au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le plan de gestion 2019 – 2028 de la RNR des étangs de Belval-en-Argonne, et de vérifier en particulier s'il est en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de la RNR.

### Supports de réflexion

- BILLOD M., HANOTEL R., BOCHU M., 2018. *Plan de gestion 2019-2028 – Tome 1 (152 p.) - Tome 2 (116 p.) - Tome 3 (178 p.)*, Réserve naturelle régionale des Etangs de Belval-en-Argonne, commune de Belval-en-Argonne (51). Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

et Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne,  
- Présentation en séance par la région et le gestionnaire de la réserve,  
- Rapport de Sylvain GAUDIN, membre du CSRPN.

Remarque: Au moment de l'analyse par le rapporteur du CSRPN et de la commission Ouest, l'évaluation du l'ancien plan de gestion n'avait pas été mise à disposition. Toutefois, les gestionnaires ont précisé en séance des éléments de contexte, notamment sur l'évolution des espèces depuis le dernier plan de gestion.

## **Analyse**

Le plan de gestion présenté au CSRPN décrit le site, son historique et fournit un état des lieux complet (cadre physique, diagnostic écologique, diagnostic socio-économique...).

Concernant l'état des lieux, dans le cadre de la description des sols, seuls des réductisols sont présentés (p. 22, tome I). Cela n'apparaît pas cohérent avec les habitats qui sont décrits (notamment la chênaie-charmaie à Luzule des bois ou la Chênaie-frênaie à Primevère élevée). Il est fort probable que ces habitats reposent plutôt sur des rédoxisols. La connaissance des sols est donc à affiner.

Une chênaie marécageuse est décrite dans les habitats naturels. Celle-ci présente un décalage entre la strate arborée (chêne) et la végétation du sous-bois (nettement hygrophile) ainsi que le sol (fortement engorgé). Cet état de fait pourrait s'expliquer par une modification locale du niveau d'eau (fossé bouché) qui ferait que le peuplement n'est plus du tout en station. Ce paramètre doit être intégré aux différentes études prévues dans le plan de gestion.

Les enjeux écologiques et les objectifs de conservation attendus définis dans le PDG sont en cohérence avec l'état des lieux. L'accueil des oiseaux d'eau nicheurs et en migration représente l'objectif prioritaire au niveau des plans d'eau. Les végétations aquatiques ainsi que la Loche d'étang sont également mis en avant pour leur valeur patrimoniale. Les boisements ceinturant les plans d'eau sont orientés vers plus de naturalité.

En parallèle des objectifs de conservation, le développement de l'accueil du public est un autre objectif fort du PDG. Le CSRPN a prêté une attention particulière à cette problématique et n'a pas relevé d'incohérence sur ce sujet sensible.

Les principaux facteurs influençant le bon état de conservation des enjeux écologiques sur ce site sont les niveaux d'eau, la gestion piscicole, l'atterrissement des roselières, la dynamique des saulaies et les dérangements potentiels liés à la fréquentation humaine.

Le programme d'actions proposé semble cohérent pour permettre de maîtriser ces facteurs d'influence. Toutefois, le CSRPN a relevé que la manière de gérer les niveaux d'eau n'a pas été développée. Néanmoins, il est proposé dans les actions du PDG d'établir un règlement d'eau. Dans la mesure où les derniers vannages ne sont en place que depuis peu (2016), il n'est actuellement pas possible de définir de manière précise des règles pour les niveaux d'eau des étangs.

Il est rappelé que les niveaux d'eau sont cruciaux car ils induisent notamment la place laissée à la roselière et peuvent limiter la dynamique des saules (en particulier après arrachage de ceux-ci). Ils ont un impact important sur la majorité des enjeux écologiques définis dans le plan de gestion et doivent faire l'objet d'un suivi particulier. Des recommandations particulières sont faites par le CSRPN sur ce sujet.

Moyennant ces compléments, le plan de gestion est équilibré en permettant d'améliorer la connaissance scientifique sur le site et d'en assurer la protection, tout en encadrant la découverte du site en faveur des naturalistes ainsi que des populations locales ou de passage.

## Avis du CSRPN

Le CSRPN donne un **avis favorable** pour ce plan de gestion **sous conditions** de présenter un bilan d'étape à mi-parcours en lien avec la gestion des niveaux d'eau.

## Recommandations

Le CSRPN attire l'attention des rédacteurs sur les points suivants :

- le CSRPN propose d'ajouter une action dans le plan de gestion pour une meilleure connaissance des sols.
- Les suivis de végétations et des niveaux d'eau prévus dans le PDG devront prendre en compte la chênaie marécageuse afin de suivre son évolution.
- Le CSRPN souhaite qu'une présentation de l'évolution des espèces et des habitats naturels à forts enjeux écologiques en lien avec les niveaux d'eau soit faite à mi-parcours du plan de gestion (c'est-à-dire dans cinq ans). Le règlement d'eau devra cette fois-ci être explicité.
- De plus, une gestion optimisée des niveaux d'eau peut être une alternative à certains travaux coûteux vis-à-vis de la lutte contre les saulaies. Pour cette raison, lors de ce bilan à mi-parcours, la dynamique des saulaies et des roselières devra être également présentée.
- Le CSRPN rappelle qu'il est difficile d'analyser un plan de gestion sans tenir compte du précédent et du bilan qui en a été réalisé. Le CSRPN demande donc que lorsqu'un nouveau plan de gestion est présenté, il soit systématiquement accompagné du bilan de la mise en œuvre du précédent.

**Fait le 17 décembre 2018**



**Le président du CSRPN  
Serge Muller**